

« En Calédonie, entre le communautarisme et le vivre ensemble prôné par l'accord de Nouméa, mais qui n'arrive pas à se concrétiser, comment les Francs-Maçons peuvent-ils envisager une troisième voie basée sur le respect de chacun ? »

L'accord de Nouméa est clair, après les 3 référendums, l'accord perdure et les politiques devront se réunir pour parler de la solution constatée. L'indépendance ne sera pas acquise mais l'essentiel sera, comme le dit si bien Pierre Ngaiohni, Maire de La Roche à Maré: « Indépendance ? Pas indépendance ? Le lendemain du vote le soleil se lèvera et poursuivra son périple. Kanaky ou pas Kanaky ? Nous serons encore là à nous dire bonjour et bonsoir, toi qui as voté contre et moi qui ai voté pour ».

Il nous faut cependant dire ici, que si «un homme, une voix » est une forme satisfaisante de représentation, on ne peut pas en inférer que la majorité aura toujours raison et que, donc les décisions du suffrage universel devront alors s'appliquer à tout le monde quel que soit l'objet du scrutin, le mode de ce scrutin et son étendue.

Ce mécanisme mérite d'être étudié d'un peu plus près. Comment, par exemple ne pas voir qu'un scrutin d'autodétermination statuant sur l'avenir d'un pays qui se traduirait par un 45% contre 55% ne pourrait être qu'être de gros conflits graves à venir ? Comment considérer également que des décisions prises à une échelle locale (tribu ou commune) et qui verraient la moitié de la population s'opposer à l'autre rendraient les affaires courantes ingérables ? Une modulation du mode de décision serait, nous semble-t-il souhaitable, mode relevant du consensus dans le cas d'un nombre restreint de personnes concernées ou dans l'optique de règlement d'un conflit profond pour lequel il faut prendre le temps d'une concertation approfondie pour rapprocher les points de vue. Il faudrait rechercher les formes d'expression de ce mode de décision ou nous inspirer des formes déjà existantes qu'il faudrait alors légaliser.

Force est de constater effectivement qu'il n'y a pas, à ce jour, de consensus pour mettre au milieu de la case un poteau central reconnu par tous. Jusqu'où est allée la décolonisation ? Qu'en est-il de la phrase de la phrase de l'accord de Nouméa parlant du fort ? : « temps de l'identité dans un destin commun » ?

La charte des caliers kanak s'affiche comme étant privative des droits des autres ethnies notamment sur la question des terres de la vie économique qui en découle.

Au regard de ces éléments, il pourrait être intéressant de relancer le travail de la commission vérité et réconciliation qui serait un moyen de faire ressortir les blessures de chacun.

Nous pourrions apprendre encore mieux à connaître les cultures d'une manière plus profonde que ce qui est actuellement.

Si l'on ne peut forcer les gens à s'aimer, le respect doit être de mise en définissant les fondamentaux non négociables de part et d'autre. Les us et coutumes de chacun doivent être acceptés et respectés, et ce dans toutes les communautés présentes.

Nous pourrions penser que la question ou l'interrogation arrive trop tard dans nos loges à quelques mois du second référendum et le troisième dans un an voir deux.

90% des textes proposés au Congrès de la NC sont adoptés à la majorité. Il nous faut nous entendre sur les 10%. La « solution consensuelle » est plus ronde qu'en lieu et place d'un « referendum couperet ». « les signataires des Accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer », solution qui se substituera à la consultation d'autodétermination prévue. Si l'arithmétique électorale est un fait politique, elle ne peut constituer à elle seule, dans notre pays, une solution politique.

Lors du premier référendum, les calédoniens se sont exprimés pour rester au sein de la France, mais au lieu de travailler sur un troisième accord, il pourrait être envisageable de travailler sur un projet de société calédonienne où l'ensemble de la population est représenté. Ce patrimoine commun pourrait intégrer les principes essentiels qui ont structuré les Accords de Matignon et de Nouméa, et identifier les acquis résultant du chemin accompli. L'affirmation consensuelle de ce patrimoine commun constituera un éclairage indépendantiste / non-indépendantiste.

Ce que nous vivons actuellement n'est pas nouveau. Depuis le milieu des années 70, la société calédonienne est clivée entre indépendantistes et loyalistes. L'idée de troisième voie émerge en 1979 avec la création du parti FNCS et se concrétise, sous l'impulsion de la franc-maçonnerie, lors de la table ronde de Nainville-les-Roches en 1983, réunissant le RPCR, le Front Indépendantiste et l'Etat. La déclaration finale reconnaît la légitimité du peuple kanak en tant que premier occupant, et par conséquent son droit inné et actif à l'indépendance, mais reconnaît également la légitimité des autres communautés, « victimes de l'histoire », à vivre en Nouvelle-Calédonie. Finalement, le RPCR ne signe pas cette déclaration et le territoire entre l'année suivante dans quatre années de violence. En 1988, les accords de Matignon ramènent la paix, puis en 1998, l'accord de Nouméa relance l'idée de troisième voie en établissant une citoyenneté calédonienne qui ouvre « une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté » (extrait du préambule de l'accord de Nouméa).

Mais aujourd'hui, à la veille du second référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, prévue au second semestre 2020, le clivage politique tend à se radicaliser. Au-delà de la bipolarisation politique, les résultats du 1er référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018 ont laissé transparaître une véritable fracture communautaire entre kanak et non-

kanak. Ainsi, pour beaucoup, ces résultats électoraux démontrent l'échec du destin commun prôné par l'accord de Nouméa depuis 20 ans.

Il apparaît clairement que l'un des freins à cette construction du vivre ensemble est la méconnaissance de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie par une majorité de ses habitants. En effet, peu étudié au sein de l'école républicaine, elle se transmet essentiellement oralement au sein du cercle familial et communautaire. C'est donc principalement une histoire subjective, remplie d'affect et d'émotion, racontée et transmise sous le prisme du traumatisme lié à la colonisation de l'archipel et à une récente guerre civile et coloniale. Le résultat est que chacun se regarde à travers une multitude d'idées reçues et de préjugés, sans se comprendre.

L'un des chantiers concrets que pourraient mener la franc-maçonnerie calédonienne dans le monde profane serait d'encourager, à travers ses réseaux, une meilleure prise en compte de l'enseignement de l'histoire calédonienne à l'école.

Au sein même de nos loges calédoniennes, qui devraient être l'un des lieux privilégiés du vivre-ensemble et du partage intercommunautaire, après 20 ans d'accord, le bilan n'est pas satisfaisant. Les représentant des communautés non-européennes sont encore trop minoritaires, voire inexistants, ce qui freine nos réflexions sur une possible troisième voie.

Le communautarisme est une conception qui soutient que l'individu n'existe pas indépendamment de ses appartenances, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses ou sociales.

Les trois provinces (sud, nord et des îles) ne divisent-elles pas le pays ?

La société calédonienne est multiculturelle et l'école est le seul lieu de rencontre potentiellement « pacifié » et en quelque sorte « sanctuarisé » de toutes ces communautés ; c'est l'espace où on apprend à « vivre ensemble » et à construire la communauté du destin commun.

Par conséquent, il faut prendre en compte aussi des valeurs plus spécifiques à la Nouvelle Calédonie, et qui font sens pour les différentes communautés culturelles ayant participé à son édification.

La question de la nécessité d'une politique éducative et d'un projet éducatif affichant ces valeurs se pose. Dans un premier temps, la langue est le principal vecteur de partage de ces valeurs, étant donné qu'elle véhicule la vision du monde propre à chaque écriture.

Dans une société où la jeune génération est soumise à un bombardement d'informations et d'idées, entre perte de repères et difficulté à faire le tri, le sens de ces valeurs pourrait avoir en effet du mal à être approché par les jeunes.

La société calédonienne est multiculturelle et l'Ecole est le seul lieu de rencontre potentiellement « pacifié » et en quelque sorte « sanctuarisé » de toutes ces communautés ; c'est l'espace où on apprend à « vivre ensemble » et à construire la communauté du destin commun.

Appuyant sa réflexion ces différents points, sur les réflexions ayant donné lieu à des écrits (l'accord de Nouméa, le socle commun des valeurs kanak, le rapport de recommandation du Grand Débat sur l'école Calédonienne) ainsi qu'aux symboles identitaires déjà existants : la devise de la Nouvelle Calédonie « Terre de parole, terre de partage » et, l'hymne de la Nouvelle Calédonie : « Soyons unis, devenons frères » ; le débat permet de faire émerger assez rapidement deux valeurs qui font consensus au sein de l'atelier : le respect et le partage. Deux valeurs non seulement à faire vivre mais qui doivent aussi questionner.

Le respect, celui qui nous occupe en NC, n'est ni un respect de hiérarchie ni de dominant à dominé. Ce respect c'est l'acceptation de l'autre sans condescendance, mais un respect d'échange de nos valeurs réciproques. D'échange de nos modes de communication. Mais le fond de commerce semble juteux pour nos politiques de tout bord, qui restent sur leur position. La tâche est ardue et paraît sans fin ni cesse.

Ainsi, nous réfléchissons tout de même à une troisième voie basée sur le respect de chacun, mais nous pourrions au préalable réfléchir à la méthode pour y arriver. Il nous paraît alors essentiel que les parties se montrent exemplaires en faisant preuve de respect et en s'interdisant des critiques et attaques non constructives qui ne font que nous éloigner d'un destin commun, pire, elles ne font que diviser les citoyens spectateurs, qui à l'abri de ces querelles, vivent déjà ensembles.

Le modèle français tel que pensé pour établir le « vivre ensemble » par une volonté de créer un « citoyen étiqueté : made in Nouvelle Calédonie » est abîmé. Il en va de même par delà la Nouvelle Calédonie. De plus en plus de par le monde, le « vivre-séparé » fait loi.

Il est à constater qu'il n'existe pas de modalité unique d'un « vivre ensemble ». Naguère, une partie des esclaves vivaient « avec » leurs maîtres, mais dans une structure pyramidale inégalitaire et oppressive. La notion du « vivre ensemble » masque la question sociale et celle des inégalités.

De par l'histoire les communautés ne s'agrègent pas artificiellement et les individus que rien ne lie véritablement tant est forte la charge de violence symbolique générée par des rapports sociaux non consentis, demeurent étrangers les uns aux autres. Le vivre ensemble sans affinités s'appelle promiscuité.

La question doit donc être posée: si le modèle républicain ne « marche » pas compte tenu de ce qu'on lui demande d'assimiler, et s'il n'est pas question d'en revenir aux vieux modèles de vie communautaire qui favorisent le communautarisme, qu'en est-il aujourd'hui de l'idée de « communauté de destin » sans laquelle il serait vain de prétendre faire vivre ensemble des êtres humains de culture et d'aspirations différentes ?

Pour fonder ou refonder un ordre social – car c'est bien ce cela qu'il est question dans l'Accord de Nouméa - il ne suffit pas de décréter la prééminence d'un groupe ethnoculturel, il faut aussi apporter les conditions nécessaires d'une égalité entre tous et prendre au sérieux le paradoxe d'entrée de l'Accord de Nouméa et en mesurer toutes les conséquences : vouloir inclure des éléments hétérogènes selon une norme hiérarchique de valeurs culturelles pour ne pas dire ethniques c'est vouloir créer un système d'exclusion et qui risque - second paradoxe - de créer un communautarisme d'État à la fois totalitaire et compassionnel sur les ruines de la «chose publique» (res publica) et plus encore du pays réel.

Il est donc urgent de dire que les aspirations identitaires ne sont qu'illusoire. Nous sommes tous nés quelque part. Le hasard de la nature nous a géographiquement enraciné mais notre humanité a conduit Homo sapiens à parcourir la surface du globe et ce depuis des temps ancestraux.

Les cultures, pour diverses et variées qu'elles sont se sont fécondées les unes et les autres.

L'identité, la référence d'appartenance à une entité socio-culturelle est réductrice d'humanité. Certes notre personnalité est fondée sur un acquis culturel mais qui ne doit nous y enfermer en vivant dans une société ouverte.

Plus que l'affirmation d'une identité nous devons développer pour tous et chacun l'altérité : bien que différents de moi, les autres m'enrichissent et leur présence est indispensable à mon existence.

C'est à cette condition qu'une troisième voie pour un « destin commun" pourrait s'ouvrir.

C'est aussi à la condition d'avoir un projet commun. L'actualité nous trace la voie. Petits, nous sommes fragiles, notre dépendance ne serait-ce qu'en termes alimentaires est grande ; ayons pour ambition de suffire à nos besoins.

La valeur des compétences apportée par les uns et les autres, pourvu qu'elle soit honorée par d'équitables échanges doit être recherchée afin que soit reconnue la dignité de la personne par delà une appartenance à un groupe ou un autre.

L'Accord de Nouméa a fait couler beaucoup d'encre et pas encore de sang : c'est une première réussite.